



MIDIPORC

Interprofession Porcine d'Occitanie

2 Allée Brisebois - Auzeville Tolosane - BP 82256

31322 CASTANET TOLOSAN cedex

☎ : 05.61.73.77.80 - Fax : 05.61.73.77.82

Email : midiporc@midiporc.fr - Internet : www.midiporc.fr

Evolution des codes d'observation liés aux animaux morts et saisies totales

Suite aux évolutions de code faites sur la zone UNIPORC OUEST depuis le 1^{er} janvier 2017,

1- Simplification des intitulés existants

		Responsabilité				Responsabilité
87	Réforme morte transport	50% éleveur / 25% abatteur / 25% transport	deviennent	97	Mort transport	50% éleveur / 50% transport
96	Porc Mort moyenne du lot	50% éleveur / 50% transport		Réformes		50% éleveur / 25% abatteur / 25% transport
97	Mort transport moy. du lot	50% éleveur / 50% transport				
88	Réforme morte loge	0% éleveur / 75% abatteur / 25% transport	deviennent	98	Mort porcherie	50% éleveur / 50% abatteur
98	Mort loge moyenne du lot	0% éleveur / 100% abatteur		Réformes		50% éleveur / 25% abatteur / 25% transport
89	Porc mort mal à pied	100% éleveur / 0% abatteur	deviennent	89	Mort (annoncé ICA ou transportabilité)	100% éleveur / 0% abatteur
94	Coche morte mal à pied	100% éleveur / 0% abatteur				
90	Porc chétif mort transport	100% éleveur / 0% abatteur	deviennent	90	Mort (chétif ou < 85 kg vif)	100% éleveur / 0% abatteur
91	Porc chétif mort loge	100% éleveur / 0% abatteur				
95	Porc mort moins 85 kg vif	100% éleveur / 0% abatteur				
92	Porc saisi sur pieds	100% éleveur / 0% abatteur	deviennent	92	Saisie sur pieds par services vétérinaires	100% éleveur / 0% abatteur
93	Coche saisie sur pieds	100% éleveur / 0% abatteur				

2- Nouveaux intitulés pour mieux prendre en considération les euthanasies et les mortalités

	Responsabilité	Description	Contrôle par l'abattoir
93	100% éleveur / 0% abatteur	Tout animal considéré comme non transportable dans le cadre du guide de transportabilité et devant être euthanasié au déchargement à l'abattoir	Photo après euthanasie
94	50% éleveur / 50% abatteur	Tout animal essoufflé, en agonie, ne pouvant plus se déplacer seul et devant être euthanasié au déchargement à l'abattoir	Vidéo ou certificat vétérinaire
95	0% éleveur / 100% transport	Accident de la route ou problème technique au chargement ou déchargement nécessitant l'euthanasie de l'animal	Vidéo ou certificat vétérinaire
96	0% éleveur / 100% transport	Accident de la route ou problème technique au chargement ou déchargement ayant entraîné la mort de l'animal	Constat par le porcher

3- L'équarrissage concernant ces animaux suivra les mêmes responsabilités que leur paiement.

Ces évolutions seront effectives sur les bordereaux en abattoir à partir du 1^{er} avril 2017.

Tableau des codes d'observation à compter du 1^{er} avril 2017

Morts – Euthanasies – Saisies totales		Responsabilité
86	Saisie totale non éviscérée	100 éleveur / 0 abatteur
87		
88		
89	Mort (annoncé ICA ou transportabilité)	100 éleveur / 0 abatteur
90	Mort (chétif ou < 85 kg vif)	100 éleveur / 0 abatteur
91		
92	Saisie sur pieds par services vétérinaires	100 éleveur / 0 abatteur
93	Euthanasie déchargement (transportabilité)	100 éleveur / 0 abatteur
94	Euthanasie déchargement (essoufflement)	50 éleveur / 50 abatteur
95	Euthanasie déchargement (accident de transport)	0 éleveur /100 transporteur
96	Mort (accident de transport)	0 éleveur /100 transporteur
97	Mort transport	50 éleveur /50 transporteur Reformes 50 élev./25 abat./25 trans.
98	Mort porcherie	50 éleveur /50 abatteur Reformes 50 élev./25 abat./25 trans.
99	Saisie totale	100 éleveur / 0 abatteur